



Ordre du Jour de la Séance

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 07/02/2024 ;
2. Décisions prises par M. Le Maire depuis le dernier Conseil Municipal ;
3. Prise de possession de parcelle sans maître - **Délibération N° 2024-013**
4. Remplacement de Hugues Gervais dans les différentes commissions - **Délibération N° 2024-014**
5. Délibération pour procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation de deux parties d'un chemin rural au lieu-dit Lespinasse - **Délibération N° 2024-015**
6. Demande de subvention - restauration du retable baroque de la Vierge en l'église St Barthélemy - **Délibération N° 2024-016**
7. Remplacement de Hugues GERVAIS dans les différents syndicats - **Délibération N° 2024-017**
8. Délibération portant création d'emploi lié à un accroissement temporaire d'activité - **Délibération N° 2024-018**
9. Création d'emplois permanents - **Délibération N° 2024-019**
10. Modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Serres en Quercy - **Délibération N° 2024-020**
11. Signature d'une convention avec Octogone Fibre pour le raccordement de la Fibre optique des appartements situés 1 rue du Château - **Délibération N° 2024-021**
12. Convention pour la mise à disposition des salles communales partagées - **Délibération N° 2024-022**
13. Questions diverses.

Secrétaire de séance : Fernand ZULIAN

Compte rendu Conseil précédent : 07/02/2024

Pas d'observation

Pour	10	Contre		Abstention	
------	----	--------	--	------------	--

	P	ABS	PROC	Signatures
BADOC Kévin		X		
BAÏADA Sylvain		X		
BASSO-GUICHARD Claire	X			
BERTHAUX Frédéric	X			
BOURCIER Nicole		X		
CAM Jean-Claude	X			
DENIS Dominique	X			
GAUCHET Marie	X			
LARONDE Isabelle		X	BERTHAUX Frédéric	
LE MOING François	X			
MAZILLE Marie-Laure	X			
NEGRE Carole		X		
PIERASCO Jean-Franck	X			
ZULIAN Fernand	X			
TOTAL	9	5	1	

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

DECISIONS PRISES DEPUIS LE DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

DC2024-03	MAPA Complémentaire – Restauration de la Halle - Eclairage extérieur – 14 218.40 €
-----------	--

ORDRE DE JOUR

D2024-013	OBJET : PRISE DE POSSESSION DE PARCELLE SANS MAITRE
-----------	--

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la réglementation applicable aux biens sans maître et à l'attribution à la commune de ces biens. Il expose que le propriétaire de la parcelle E750 lieu-dit Au Moulin à Vent sur la Commune de Lauzerte, d'une surface de 61.33 ares, dernier propriétaire connu : Mme Marguerite MERIC, ne s'est pas fait connaître dans un délai de 6 mois à dater de l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité prévues par l'article L 1123-3, alinéa 2 du code général de la propriété des personnes publiques, dès lors la parcelle est présumée sans maître au titre de l'article 713 du code civil.

Pour	10	Contre	0	Abstention	0
------	----	--------	---	------------	---

D2024-014	OBJET : REMPLACEMENT DE HUGUES GERVAIS DANS LES DIFFERENTES COMMISSIONS
-----------	--

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'à la suite à la démission de Monsieur Hugues GERVAIS en date du 25/10/2023, il convient de le remplacer dans les différentes commissions :

- Commission Paritaire du Marché
- Commission communale Agriculture et Monde Rural
- Commission Voirie de la communauté de communes du Pays de Serres en Quercy
- Commission Agriculture et circuit court de la Communauté de Communes du Pays de Serres en Quercy

Monsieur le Maire fait appel à candidature et procède à l'élection :

- Commission Paritaire du Marché : Frédéric BERTHAUX
- Commission communale Agriculture et Monde Rural : Fernand ZULIAN
- Commission Voirie de la Communauté de Communes du Pays de Serres en Quercy : Jean-Franck PIE-RASCO
- Commission Agriculture et circuit court de la communauté de communes du Pays de Serres en Quercy : Fernand ZULIAN

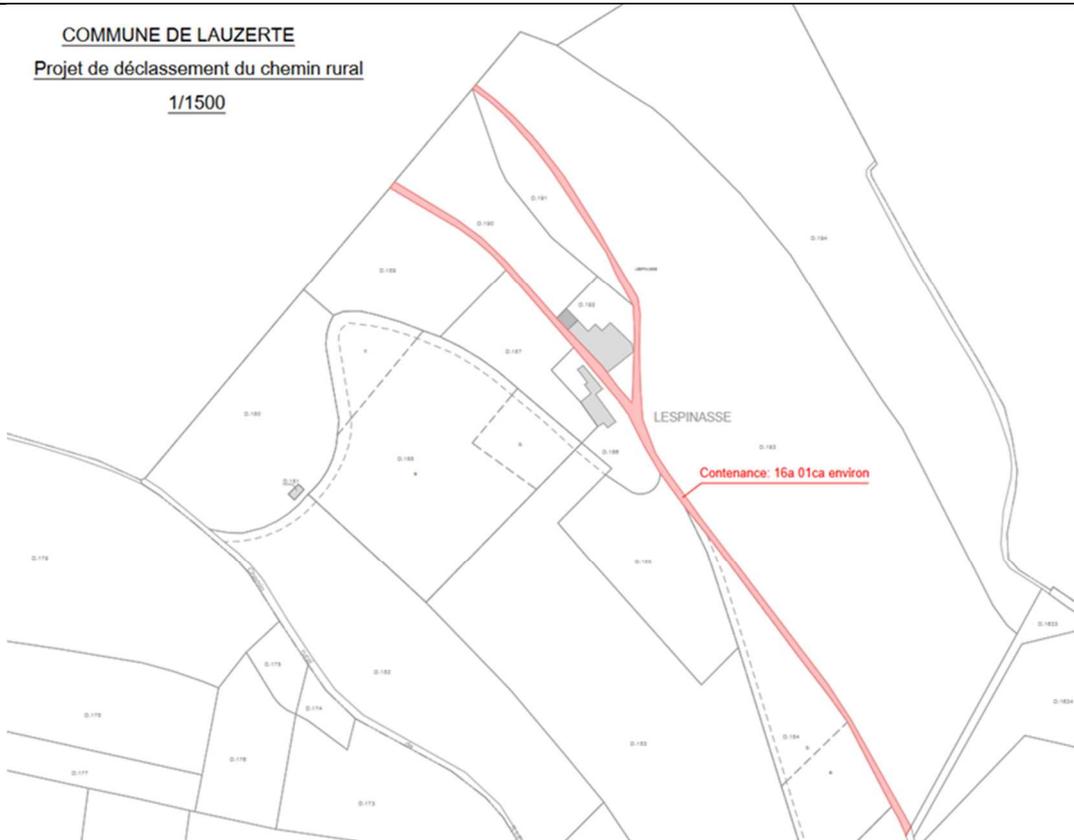
Pour	10	Contre	0	Abstention	0
------	----	--------	---	------------	---

D2024-015	OBJET : ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE A L'ALIENATION DE DEUX PARTIES D'UN CHEMIN RURAL LIEU-DIT LESPINASSE
-----------	--

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que M. MATALY propose d'acquérir deux parties d'un chemin rural sans nom connu, situé entre les parcelles cadastrées :

N°184a, 184b, 185, 186, 187, 189 et 190, 191, 192, 193 Section D au lieu-dit Lespinasse,
N° 192 191 et 193 Section D au lieu-dit Lespinasse

COMMUNE DE LAUZERTE
Projet de déclassement du chemin rural
1/1500



Monsieur le Maire précise que le chemin continue au cadastre sur la commune de Sainte Juliette et qu'une réunion a été organisée conjointement le 22 janvier 2024 afin de traiter cette demande d'acquisition de parcelles dans sa globalité.

Monsieur le Maire signale que cette portion de chemin n'est plus affectée à l'usage du public, qui n'a pas lieu de l'utiliser, et constitue aujourd'hui une charge pour la collectivité.

L'aliénation de ce chemin rural, prioritairement en faveur des riverains, apparaît comme la meilleure solution.

Toutefois, l'enquête publique nécessaire à la vente ne sera réalisée qu'après validation de l'échange de parcelle sur la commune de Sainte Juliette, qui permettra ainsi de créer une boucle avec l'ancien chemin de Saint Jacques en amont de la parcelle.

Pour cela, conformément à l'article L161-10-1 du code rural et de la pêche maritime et conformément aux dispositions du décret n° 76.921 du 08/10/1976, il convient de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation de ces biens du domaine privé de la commune.

Pour	10	Contre	0	Abstention	0
------	----	--------	---	------------	---

D2024-016	<p>OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION - RESTAURATION DU RETABLE BAROQUE DE LA VIERGE EN L'ÉGLISE ST BARTHELEMY</p> <p>M. le Maire signale au conseil la nécessité de faire restaurer le retable baroque dédié à la Vierge, situé dans l'église St Barthélemy. D'une part, son état présente un danger pour la sécurité des visiteurs, d'autre part il n'est pas souhaitable de laisser une telle œuvre d'art dépérir, au risque de la perdre définitivement.</p> <p>M. le Maire rappelle que cette œuvre a été conçue au milieu du 17^e siècle par Jean Dussault, artisan ébéniste de Montauban. C'est une œuvre monumentale qui mesure 7,21m de haut sur 7,81m de large. Le retable a été classé Monuments Historiques en 1958.</p> <p>Cette opération prend place dans un processus de restauration des objets mobiliers protégés de la commune de Lauzerte en collaboration avec la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles). Elle fait suite à une étude sanitaire du retable réalisée en 2009 par Michel Parrot.</p>
-----------	--

Cette rénovation permettrait de :

- Sécuriser la chapelle de la Vierge où se trouve le retable,
- Sauver un mobilier de style baroque classé Monuments Historiques en 1958,
- Poursuivre le projet global de la commune pour la mise en valeur du patrimoine de notre village et améliorer son attractivité.

La totalité des travaux s'élève à 201 078 € HT. Le financement est réparti ainsi :

- 40% DRAC = 80 431,2 €
- 20% Département = 40 215,6 €
- 20% Région = 40 215,6 €
- 20% Autofinancement et / ou Mécénat (Fondation du Patrimoine) = 40 215,6 €

Monsieur le Maire sollicite le Conseil Municipal pour valider cette demande de subvention auprès de la DRAC, de la Région et du Département.

Pour	10	Contre	0	Abstention	0
------	----	--------	---	------------	---

OBJET : CREATION D'EMPLOIS LIES A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'en raison des nombreuses recherches afférentes au projet de reprise des concessions dans les cimetières de la commune, il conviendrait de créer un emploi non permanent de rédacteur à temps non complet, et de voter un crédit au chapitre du budget correspondant à l'emploi.

Monsieur le Maire propose d'inscrire au **Tableau des Emplois** annexé au budget du 15 avril 2024 au 31 décembre 2024.

Période	Nombre d'emploi	Grade	Nature des fonctions	Temps de travail hebdomadaire
Du 15/04/2024 au 31/12/2024	1	Rédacteur	Agent administratif en charge des recherches au service cimetière	4.5 heures

La rémunération de l'agent contractuel sera calculée sur la base du 9^{ème} échelon du grade. L'agent contractuel pourra éventuellement, sur demande de la collectivité, effectuer des heures complémentaires.

Pour	10	Contre	0	Abstention	0
------	----	--------	---	------------	---

OBJET : CREATION D'EMPLOI LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que, dans l'attente de la fin du chantier de la nouvelle cantine, qui devrait se terminer au début de l'été 2024, il conviendrait de créer un emploi non permanent d'adjoint technique territorial, à temps non complet, afin d'aider au ménage supplémentaire nécessaire en raison des travaux. Pour ce faire, il convient de voter un crédit au chapitre du budget correspondant à l'emploi.

Monsieur le Maire propose d'inscrire au **Tableau des Emplois** annexé au budget du 21 mars 2024 au 15 juillet 2024 :

Période	Nombre d'emploi	Grade	Nature des fonctions	Temps de travail hebdomadaire
Du 21/03/2024 au 15/07/2024	1	Adjoint Technique territorial	Ménage	10 heures

La rémunération de l'agent contractuel sera calculée sur la base du 1^{er} échelon du grade. L'agent contractuel pourra éventuellement, sur demande de la collectivité, effectuer des heures complémentaires.

Pour	10	Contre	0	Abstention	0
------	----	--------	---	------------	---

D2024-019

OBJET : CREATION D'EMPLOIS PERMANENTS

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'en raison des besoins au sein des services administratifs ainsi qu'au service animations et communication de la commune, il conviendrait de créer des emplois permanents à temps complet (mise à jour grades).

Le Maire propose d'inscrire au tableau des effectifs du personnel à compter du 1^{er} juillet 2024 :

Nombre d'emploi	Grade	Nature des fonctions	Temps de travail hebdomadaire
1	Animateur principal 1 ^{ère} Classe	Secrétaire Générale de Mairie	35h
1	Animateur principal 2 ^{ème} Classe	Responsable du service animation	35h

Pour

10

Contre

0

Abstention

0

D2024-020

OBJET : MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SERRES EN QUERCY

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver la modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Serres en Quercy pour faciliter entre autres la mise en place d'un projet à Lauzerte de création d'un bâtiment destiné à abriter une activité de centre de loisirs ainsi que pour refondre les statuts existants.

Considérant que :

1. Un centre de loisirs bien équipé et fonctionnel contribuerait au bien-être des enfants de la commune et du territoire,
2. Cette initiative stratégique concourrait au développement économique, social et culturel de la commune et de notre territoire ;
3. La Communauté de Communes du Pays de Serres en Quercy dispose des ressources et des compétences nécessaires pour mener à bien un tel projet dans sa réalisation, mais ses statuts actuels peuvent représenter des obstacles administratifs et financiers ;
4. Les anciens statuts nécessitent une mise à jour notamment en raison de la modification des compétences de plein droit.

En conséquence, Monsieur le Maire propose d'adopter la modification des statuts de la Communauté de Communes Pays de Serres en Quercy.

Pour

10

Contre

0

Abstention

0

D2024-021

OBJET : SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC OCTOGONE FIBRE POUR LE RACCORDEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE DES APPARTEMENTS SITUÉS 1 RUE DU CHATEAU

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que les appartements situés au-dessus de l'école maternelle 1 rue du château, ne sont toujours pas raccordés à la fibre optique, ce qui constitue un inconvénient majeur pour leurs occupants.

Dans le cadre de son obligation de déploiement, l'entreprise Octogone Fibre doit intervenir pour réaliser une étude en vue de l'installation d'une armoire de raccordement.

Afin de permettre à Octogone Fibre de réaliser cette étude, il est nécessaire de signer une convention de raccordement à la fibre optique. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer cette convention.

Hors la présence de Mme DENIS

Pour

9

Contre

0

Abstention

0

D2024-022

OBJET : CONVENTION POUR LA MISE A DISPOSITION DES SALLES COMMUNALES PARTAGEES

Monsieur le Maire signale au Conseil que plusieurs associations ont fait une demande pour l'utilisation des salles communales.

L'association ADOM 82, qui utilisait jusqu'à présent la Salle du Conseil pour y organiser ses réunions, souhaite utiliser la Salle de l'Eveill  Amanda Mills les deux premiers lundis du mois.

La Mission locale 82 souhaite utiliser la Salle de l'Eveill  et la Salle du Conseil la premi re semaine de juin.

En raison de travaux   la salle des f tes de Cazes Mondenard, l'association Cazes Loisirs demande l'utilisation de la Salle des F tes pour y organiser deux th s dansants. Les Jeunes Agriculteurs du Canton de Lauzerte souhaitent pouvoir organiser des r unions dans les salles communales qui ont pour objectif de relancer le Comice Agricole.

L'Association « Tao vers soi » souhaite organiser des stages de Qi Gong ponctuellement le week-end dans les salles communales.

Monsieur le Maire souhaite continuer   soutenir ces associations en mettant gratuitement   leur disposition les salles communales partag es.

Monsieur le Maire souhaite que cette mise   disposition des salles communales et/ou d partementales soit officialis e par la convention d'utilisation annuelle en vigueur qui d terminera les jours et horaires d'utilisation des b timents pour chaque association.

Apr s lecture du mod le type de la convention pour l'utilisation des salles, Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal pour l'autoriser   signer la convention ainsi que les  ventuelles nouvelles demandes avec les utilisateurs suivants :

- L'ADOM 82
- La Mission Locale 82
- Cazes Loisirs
- Les Jeunes Agriculteurs du canton de Lauzerte
- L'Association Tao vers soi

Pour	9	Contre	0	Abstention	M. CAM
------	---	--------	---	------------	--------

INFO/QUESTIONS DIVERSES

Q1	Monsieur CAM s'interroge sur le d�placement de la place r�serv�e aux personnes � mobilit� r�duite, actuellement situ�e devant un futur commerce. Il demande �galement des informations sur la date pr�vue pour ce d�placement. Fr�d�ric BERTHAUX r�pond positivement en confirmant que la place sera d�plac�e dans les meilleurs d�lais.
Q2	M. ZULIAN souligne l'importance de l'�v�nement JEMA "Place aux m�tiers d'art" qui se d�roulera du 05 au 07 avril 2024 et encourage la participation des volontaires. Il informe �galement que le prochain Conseil Municipal aura lieu le 10 avril, le vote des diff�rents budgets y sera � l'ordre du jour.
Q3	Mme MAZILLE revient sur les r�cents �v�nements aux �coles, notamment le voyage scolaire au ski et les olympiades � la maternelle, soulignant que ces deux activit�s ont �t� tr�s bien re�ues. M. Le MOING pr�cise qu'une majorit� d'�l�ves ont manifest� un comportement inadapt� et irrespectueux � la cantine. Il annonce qu'un courrier sera adress� � toutes les familles pour les informer de cette situation et leur demander de rappeler � leurs enfants les r�gles �l�mentaires de vie en soci�t�.

Fin du Conseil Municipal : 20h30